

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE KERLAZ

DU MERCREDI 27 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 21 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 09

Marie-Thérèse HERNANDEZ, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY, Annie FLOCHLAY, Jean-Jacques LE BRUSQ, Anne-Marie KEROUREDAN, Jérôme NOURRY, Ludovic QUELENNEC, Maël LE GUEN

Absents : 04

Nadine TREANTON, pouvoirs à Maël LE GUEN
Alain LE BERRE pouvoirs à Mithée HERNANDEZ
Nadine AUGRAS,
Michel EZANNO

Secrétaire de séance : Jérôme NOURRY

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 février est adopté à l'unanimité.

Délibération 2019 - 09 :

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 / BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal doit approuver les comptes de gestion du receveur municipal pour l'année écoulée.

Vu, le CGCT,

Vu les comptes de l'exercice 2018,

Vu l'information de Madame la Maire concernant les dépenses et recettes concernant l'exercice 2018,

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion dressé par le trésorier et celles du compte administratif de la commune,

Il est proposé :

D'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2018

Délibération 2019 - 10 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Vu, le CGCT,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le receveur municipal,

Vu la présentation du compte administratif par Madame la Maire,

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	: 629.287,03
- Recettes	: 716.866,52
- Résultat exercice	: 87.579,49

- Excédent reporté : 497.007,96
- Résultat : 584.587,45

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 1.388.885,22
- Recettes : 496.375,30
- Résultat exercice : - 892.509,92
- Excédent reporté : 523.358,30
- Résultat : - 369.151,62

La Maire s'étant retirée,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants approuve le compte administratif 2018 comme décrit ci-dessus.

Délibération 2019 - 11 :

Affectation du résultat 2018

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Rapport de Madame le Maire,

BUDGET GENERAL

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat de l'Exercice	Solde n-1	Résultat
TOTAL BUDGET :	2 018 172,25	1 213 241,82	-804 930,43	1 020 366,26	215 435,83
Fonctionnement	629 287,03	716 866,52	87 579,49	497 007,96	584 587,45
Investissement	1 388 885,22	496 375,30	-892 509,92	523 358,30	-369 151,62
			Restes à réaliser recettes :		299 555,00
			Restes à réaliser dépenses :		152 094,00
Je vous propose l'affectation du résultat comme suit :					
			1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) :		221 690,62
			002 (Résultat de fonctionnement reporté) :		362 896,83
Je vous invite à en délibérer					

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter les résultats proposés ci-dessus.

Délibération n° 2019 – 12 :

Vote des taux de fiscalité 2019

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) et de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année,

Vu l'avis de la commission finances en date du 14 mars 2019,

Considérant la capacité d'autofinancement et les bases prévisionnelles, Il est proposé ne pas augmenter les taux pour 2019 et de voter les taux d'imposition comme suit :

Taxe	Bases Prévisionnelles	Taux 2018	Taux 2019	Produits Estimés
TH	1.231.000	16.63	16.63	204.715
F B	761.200	21.64	21.64	164.724
F.N.B	51.100	53.22	53.22	27.195
TOTAL				396.634

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux proposés, soit :

- Taxe Habitation : 16.63 %
- Taxe Bâti : 21.64 %
- Taxe Foncier Non-Bâti : 53.22 %

Délibération 2019 – 13 :
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Vu, l'avis de la commission finances du 14 mars dernier,

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 988.439,43
- Recettes : 988.439,43

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 1.153.390,62
- Recettes : 1.153.390,62

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget ci-dessus

Délibération N° 2019-14 :
Subventions aux associations :

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Vu, l'avis de la commission finances du 14 mars dernier,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'allouer, à l'unanimité, les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2019

Associations	Voté 2018	Demande 2019	Proposition 2019	Vote 2019
Association "Les Amis de St Germain"	800	800	800	800
Association des Parents d'Elèves Kerlaz	700	700	700	700
Club Loisirs et détente Kerlaz	500	500	500	500
Comité des Fêtes	400	400	400	400
Resto Cœur		200	200	200
Ecole publique de Kerlaz	1800	3500	3500	3500
Kerlaz Sport	1900	1900	1900	1900
APEI		50	50	50
Total	6150	8050	8050	8050

Délibération 2019 - 15 :**Travaux église : Programme 2019-2020 :****Autorisation de travaux****Demandes de subventions : DRAC, Département, Région**

Rapporteur : JJ GOURTAY.

Le programme de ces travaux à l'église est estimé à 39.000€ HT
Ces travaux peuvent bénéficier de subventions : DRAC, Département, Région.

Planning travaux : 2019 - 2020**Plan de financement :**

Porte sur Clocher	:	12.500 HT
Toit église	:	11.000 HT
Mur	:	15.000 HT
Divers	:	500 HT

TOTAL 39.000 HT

Subventions demandées :

DRAC	:	50%	SOIT	19.500
Département	:	25%	SOIT	9.750
Région	:	20%	SOIT	7.800
Autofinancement commune	:	05%	SOIT	1.950

Il est proposé d'autoriser Madame la maire :

à lancer le programme travaux église 2019/2020,
à demander les subventions décrites ci-dessus aux financeurs concernés,
à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites.

Délibération n° 2019 - 16 :**Salle Multi-activités Avenant n° 01 - Lot 01-B : Gros-Œuvre**

Rapporteur : Jean-Jacques GOURTAY

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de travaux supplémentaires.

Marché de base : 132.901,39 euros HT

Montant de l'avenant 01 : 16.877,36 euros HT soit 12.70 % du montant de marché de base.(isolant sous dallage)

Il est proposé :

D'accepter l'avenant N° 01 pour travaux supplémentaires pour un montant de 16.877,36 €HT

D'autoriser Madame la Maire à signer cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites.

Délibération n° 2019 - 17 :**Salle Multi-activités Avenant n° 02 - Lot 01-B : Gros-Œuvre**

Rapporteur : Jean-Jacques GOURTAY

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de travaux supplémentaires.

Marché de base : 132.901,39 euros HT

Montant de l'avenant 02 : -4.555,40 euros HT soit - 3.43 % du montant de marché de base. (Moins-value drainage et caniveaux)

Il est proposé :

D'accepter l'avenant N° 02 pour travaux supplémentaires pour un montant de - 4.555,40 €HT

D'autoriser Madame la Maire à signer cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les propositions ci-dessus décrites.

Kerlaz, le 27 mars 2019

Le secrétaire de séance,

Jérôme NOURRY

La Maire

M.T HERNANDEZ